



**Les inscriptions périscolaires 2023/2024 seront ouvertes**  
**du 26 juin 2023 au 7 Juillet 2023 ;**  
**passée cette date,**  
**vos inscriptions seront sur liste d'attente.**

*« Mon Espace  
Famille » vous  
simplifie la vie !*

**Toutes les inscriptions sont à renouveler tous les ans**

Chers Parents,

« Mon Espace Famille » est accessible 24h/24 et 7j/7 depuis chez vous. Ce site s'adresse aux familles qui ont un ou plusieurs enfants inscrit(s) au RPI Charmoy/Epineau Les Voves pour l'accueil au centre de loisirs et à la restauration scolaire.

Ainsi, vous pouvez :

- saisir et visualiser les inscriptions de vos enfants ;
- inscrire un nouvel enfant ;
- signaler un changement d'adresse, de courriel, de téléphone.

Votre enfant était déjà inscrit à un service périscolaire (restauration scolaire, centre de l'accueil de loisirs matin et/ou soir) en 2022-2023 :

Pour valider l'inscription aux services périscolaires 2023/2024, il vous suffit :

- de vérifier les informations sur « Mon Espace Famille » ;
- de retourner le dossier joint **(OBLIGATOIRE)** ;
- Puis de mettre à jour le planning de votre enfant (centre de loisirs du matin et/ou du soir et/ou restauration scolaire).

**Que faire si je n'ai pas encore de compte « Mon espace Famille » ?**

**Je demande la création de mon compte** en retournant le coupon à la mairie, un mail me sera adressé pour pouvoir effectuer mes démarches.

**ATTENTION :**

**Si vous ne déposez pas le dossier de réinscription, votre compte sera désactivé.**

**INFORMATIONS :**

**Si vous souhaitez modifier des réservations :**

**Pour l'accueil matin et/ou soir :**

Toutes les modifications sont possibles jusqu'à la veille du jour de réservation.

**Pour la restauration scolaire :**

Pour la semaine suivante, les modifications sont possible jusqu'au mardi pour toute la semaine suivante.



MON ESPACE  
Famille

Passé ce délai, vous n'avez plus l'accès sur le portail ; la modification est toujours possible (*exceptionnellement*) en contactant la mairie par mail ou par téléphone jusqu'à la veille (jours ouvrables) avant 9 h.

En cas d'absence de votre enfant à l'école, n'oubliez pas d'annuler le repas et l'accueil périscolaire pour qu'ils ne vous soient pas facturés ! (Uniquement possible si vous êtes dans les délais indiqués ci-dessus)

## **Facturation**

Ci-dessous, vous trouverez uniquement les nouveaux tarifs du forfait de l'accueil du matin et du soir, les tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire à la séance restent identiques.

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer, lors de votre réinscription, si vous souhaitez choisir un forfait.

Forfait pour l'année scolaire :

	QF < 500	501 < QF < 700	701 < QF < 1100	QF > 1101 et Domicilié hors Charmoy/Epineau
Accueil du Matin – forfait à l'année	15,00 €	18,00 €	21,00 €	25,00 €
Accueil du Soir – forfait à l'année	22,00 €	27,00 €	31,00 €	37,00 €

***RAPPEL : Les familles qui n'auraient pas réglé l'intégralité des factures de l'année 2022/2023 au plus tard le 31 juillet 2023 se verront refuser l'accès aux services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.***

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le service périscolaire.

# Dossier de réinscription au service périscolaire 2023/2024 à retourner obligatoirement à la Mairie

<b>Cadre réservé à l'administration</b>
Date de réception : .....
Nom et prénoms des enfants : .....

Noms du ou des responsable (s) : .....

Nom de/des l'enfant (s) : .....

N° de téléphone..... Adresse mail : .....

Classe(s) : .....

**J'ai déjà accès à « mon espace famille »**

Je soussigné(e), ..... atteste sur l'honneur avoir vérifié les informations sur « mon espace famille » (N° de téléphone, N° d'allocataire, fiche sanitaire, les autorisations, ....).

***Ou***

**Je suis un nouveau parent, je demande la création de mon espace**

Votre enfant est bénéficiaire de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) :

Oui .....  Non

**Facturation accueil du matin et/ou soir**

Je choisis :

le forfait accueil matin

et / ou

le forfait accueil soir

ou

à la séance

Si vous avez choisi un forfait, celui-ci vous sera facturé en même temps que votre première facturation (début octobre).

Fait à..... Le.....Signature